

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

MRC Matawinie



MOT DU PRÉFET



EN ma qualité de préfet, j'ai le plaisir de présenter la toute première Politique environnementale de la MRC de Matawinie qui, nous le souhaitons, saura inspirer toutes les municipalités de notre territoire.

Ce nouvel outil marquera d'une pierre blanche l'importance qu'accordent les élus au développement durable de la Matawinie. Il proposera, d'une part, de réduire de façon significative les impacts néfastes de nos activités sur notre milieu et, d'autre part, de participer aux efforts collectifs de protection et de préservation du territoire de la MRC.

La présente Politique constitue un cadre de référence concret afin de développer notre territoire de façon efficace et de manière responsable, grâce aux principes de base qui soutiendront nos interventions et nos actions reliées à l'environnement. De plus, elle déterminera les principaux thèmes sur lesquels la MRC entend agir en collaboration avec son personnel.

L'élaboration et l'application de cette Politique environnementale et du Plan vert s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de gestion intégrée des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Matawinie. Ce plan prescrit, en effet, la réalisation d'un Plan vert comprenant différentes actions à réaliser afin d'atteindre les objectifs de valorisation des matières résiduelles produites par nos activités. D'autres objectifs, portant sur la qualité de l'air et la consommation d'énergie par exemple, corroborent l'implication environnementale de la MRC de Matawinie.

Gaétan Morin

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



LA mise en œuvre de la Politique environnementale confirme l'engagement et la conviction de la MRC quant à son rôle et à sa responsabilité à l'égard de la protection de l'environnement. Pour sa part, le Plan vert permettra à la MRC d'atteindre les objectifs fixés, soit de réduire l'empreinte écologique de ses activités courantes. Ainsi, le Plan vert répertorie les nombreuses actions qui seront réalisées jusqu'en 2013.

Cette nouvelle Politique place les actions écologiques au centre des activités quotidiennes de la MRC, en plus de démontrer l'engagement des élus et des employés en exposant clairement leur ouverture envers la protection environnementale de la Matawinie. Cette Politique ainsi que le Plan qui en découle invitent les employés œuvrant au sein des nos trois organisations, soit la MRC, le CLD et la Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie, à prendre un virage vert. Enfin, grâce à leur étroite collaboration, nos employés, acteurs clés de cette initiative, agiront à titre d'ambassadeurs et d'agents de changement afin de préserver l'authenticité de notre territoire.

Lyne Arbour

PRINCIPES DIRECTEURS

La MRC de Matawinie s'engage à respecter les principes suivants :

- 1** Être une institution socialement responsable en contribuant à la protection de l'environnement et en invitant chaque membre de son personnel à adhérer à cette politique et à intégrer, dans ses tâches et ses fonctions, des préoccupations et des obligations en matière de gestion environnementale.
- 2** Adopter la prévention, la réduction à la source de la pollution et la vigilance comme mode de gestion visant à minimiser les pressions de ses activités sur la consommation de biens, d'énergie et d'émissions dans l'environnement.
- 3** Se conformer aux lois et règlements actuels en matière d'environnement.
- 4** Intégrer progressivement différentes composantes d'une gestion environnementale et du développement durable dans ses activités courantes. Une telle façon de faire permettra de mettre un accent sur la sensibilisation des employés.
- 5** Appliquer à l'ensemble de ses activités le principe de développement durable, soit « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».
- 6** Diffuser à tout son personnel la présente Politique et la rendre disponible au grand public afin de faire connaître et reconnaître ses initiatives en matière de gestion environnementale.
- 7** Multiplier les occasions d'informer, de sensibiliser et d'éduquer son personnel ainsi que l'ensemble de la population du territoire à la protection de l'environnement et au développement durable.

CHAMPS D'INTERVENTION

- Approvisionnement
- Gestion des matières résiduelles
- Aménagement et entretien écologiques des terrains
- Qualité de l'air
- Efficacité énergétique
- Gestion de l'eau
- Sensibilisation environnementale
- Organisation d'événements et réunions écologiques
- Transport

OBJECTIFS ET ACTIONS

Approvisionnement

Privilégier l'achat de produits et de services qui minimisent les dommages environnementaux par les actions suivantes :

- instaurer un guide d'achats responsables qui comprend des critères d'acquisition intégrant la hiérarchie des 3R;
- favoriser les achats locaux;
- acquérir du matériel moins énergivore, des produits possédant une certification environnementale (produits équitables, biologiques ou certifiés « Choix environnemental »), des fournitures de bureau écologiques (recyclables, composées de matières recyclées, compostables) ainsi que des produits hygiéniques biodégradables ou naturels.

Approvisionnement	ACTION		
	EXISTANTE	EN COURS	PROJETÉE
Instaurer un guide d'achats responsables			
Élaborer, adopter et diffuser un guide d'achats responsables		✓	
Proposer une formation aux responsables du Service des finances de la MRC			✓
Mettre progressivement en application les propositions du guide d'achats responsables			✓
Choisir des fournisseurs de biens ou services locaux pour stimuler l'économie régionale dans la mesure du possible		✓	

Qualité de l'air

S'engager à réduire les quantités de gaz à effet de serre (GES) et les autres particules et substances polluantes émises dans l'air, dans le cadre de ses activités.

Veiller à assurer une saine qualité de l'air intérieur à ses employés et usagers.

Qualité de l'air	ACTION		
	EXISTANTE	EN COURS	PROJETÉE
Assurer une saine qualité de l'air intérieur des bureaux de la MRC			
Favoriser l'achat et l'installation de produits et matériaux libres de composés organiques volatils-COV (adhésifs, tapis, etc.)	✓		
Assurer l'entretien régulier du système de ventilation et l'installation de filtres à poussières performants	✓		

Gestion des matières résiduelles

Respecter la hiérarchie des 3RV-E, soit la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination.

S'arrimer avec les objectifs du Plan de gestion intégrée des matières résiduelles de la MRC de Matawinie ainsi qu'avec les objectifs de valorisation gouvernementaux énoncés dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Gestion des matières résiduelles	ACTION		
	EXISTANTE	EN COURS	PROJETÉE
Appliquer une gestion des matières résiduelles respectant la hiérarchie des 3RV-E			
Réduction à la source			
Fournir de la vaisselle réutilisable dans la cuisine des employé(e)s	✓		
Adopter une directive de réduction de l'utilisation du papier			✓
Remplacer, lorsque possible, les messages sur papier par des communications électroniques à l'interne	✓		
Remplacer, lorsque possible, les messages sur papier par des communications électroniques à l'externe	✓		
Limiter l'utilisation du papier lors des réunions du Conseil des maires	✓		
Instaurer une politique d'impression recto-verso et élaborer des outils pour développer l'habitude de cette pratique chez les employé(e)s		✓	
Acheter des produits en vrac (ex. : sucre, produits d'entretien ménager, etc.)	✓		
Réemploi			
Instaurer la collecte des matières réutilisables	✓		
Utiliser du papier composé à 100 % de matière recyclée post-consommation	✓		
Réutiliser du papier pour une nouvelle utilisation (ex. : bloc-notes)	✓		
Instituer une procédure pour se départir des équipements informatiques désuets, des téléphones cellulaires et du mobilier inutilisé	✓		
Recyclage			
Instaurer la collecte des matières recyclables	✓		
Implanter la récupération des contenants consignés	✓		
Valorisation			
Instaurer la collecte des matières compostables	✓		
Utiliser des sacs compostables dans la section de la poubelle dédiée à ces matières	✓		
Résidus dangereux			
Instaurer la récupération des cartouches d'encre usées	✓		
Établir la collecte des matières domestiques dangereuses et des piles usagées générés par les employés	✓		

Gestion des matières résiduelles

	ACTION		
	EXISTANTE	EN COURS	PROJETÉE
Respecter et se conformer aux objectifs du Plan de gestion intégrée des matières résiduelles de la MRC de Matawinie ainsi qu'aux objectifs de valorisation gouvernementaux énoncés dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles			
Intégrer la collecte à trois voies dans les bureaux de la MRC	✓		
Implanter la collecte à trois voies dans les bureaux externes de la MRC : Centre de transfert des RDD, postes d'accueil des parcs régionaux (lorsque qu'applicable)			✓
Améliorer la performance des différentes collectes par de l'information continue donnée aux employé(e)s		✓	

Aménagement et entretien des terrains et bâtiments

Introduire des pratiques écologiques d'aménagement et d'entretien des espaces verts et des bâtiments (à l'intérieur et à l'extérieur) en réduisant systématiquement l'usage de produits toxiques.

Aménagement, entretien des terrains et bâtiments

	ACTION		
	EXISTANTE	EN COURS	PROJETÉE
Introduire des pratiques d'aménagement et d'entretien des terrains plus respectueuses de l'environnement			
Cesser l'utilisation de pesticides et herbicides chimiques			✓
Envisager des alternatives aux pelouses traditionnelles exigeantes (ex. : couvre-sols et arbustes vivaces)			✓
Choisir un fournisseur de service d'entretien des aménagements paysagers ayant des pratiques écologiques			✓
Lors de la réalisation d'aménagement paysager, choisir des essences indigènes à la région et demandant peu d'entretien			✓
Pratiquer l'herbicyclage			✓
Déchiqueter et laisser au sol les feuilles mortes			✓
Réduire l'usage des agents de déglçage en hiver	✓		
Proposer une formation sur l'entretien écologique de la pelouse et des aménagements paysagers au responsable de l'entretien	✓		
Introduire des pratiques d'aménagement et d'entretien des bâtiments plus respectueuses de l'environnement			
Diminuer la consommation de produits dangereux par la substitution de produits moins nocifs (ex. : produits d'entretien ménager écologiques, biodégradables et sans risque) dans les bureaux de la MRC, le CTRDD, les postes d'accueil des parcs régionaux			✓
Choisir des produits hygiéniques (savon à main, savon à vaisselle) biodégradables	✓		
Choisir de la peinture architecturale récupérée lors de rénovation			✓

Efficacité énergétique

Réduire sa consommation d'énergie par des mesures simples de sensibilisation et d'actions.

Acquérir du matériel moins énergivore.

Efficacité énergétique	ACTION		
	EXISTANTE	EN COURS	PROJETÉE
Réduire la consommation d'énergie par des mesures simples de sensibilisation et d'actions et acquérir du matériel moins énergivore en plus d'informer périodiquement le personnel de certaines mesures préconisées.			
Chauffage et climatisation			
Réduire le chauffage durant les périodes d'inoccupation		✓	
Vérifier l'isolation du bâtiment et de la tuyauterie et, lors de remplacement ou d'un bris, choisir des fournitures ayant des caractéristiques écologiques			✓
En été, fermer les rideaux dans les pièces inoccupées (pour réduire la climatisation)			✓
Recommander des entretiens préventifs et réguliers des installations de chauffage et de climatisation	✓		
Éclairage			
Installer des minuteries pour régler les lumières extérieures			✓
Éteindre les lumières lorsque les locaux sont inutilisés		✓	
Réduire le nombre de plafonniers lorsque possible			✓
Remplacer graduellement les ampoules incandescentes ou halogènes par des ampoules fluocompactes			✓
Équipement de bureau			
Fermer les ordinateurs et les écrans s'ils ne sont pas utilisés pendant deux heures			✓
Fermer le photocopieur le soir	✓		
Promouvoir l'acquisition de matériel moins énergivore			✓
Choisir de l'équipement informatique ayant le logo Energy Star			✓



Gestion de l'eau

Diminuer sa consommation d'eau en favorisant des équipements économes en eau, en enrayant le gaspillage et en encourageant des comportements écologiquement responsables.

Gestion de l'eau	ACTION		
	EXISTANTE	EN COURS	PROJETÉE
Diminuer la consommation d'eau en favorisant des équipements économes en eau et en encourageant des comportements écologiquement responsables			
Choisir des équipements sanitaires à faible débit			✓
Bannir l'arrosage des terrains			✓
Diminuer la quantité d'eau générée par les toilettes			✓
Lors de remplacement des robinets choisir des équipements avec œil magique			✓

Sensibilisation environnementale

Planifier chaque année diverses activités d'information et d'éducation afin de sensibiliser les membres de son personnel aux conséquences néfastes de leurs activités sur l'environnement et aux diverses mesures possibles pour les atténuer.

Encourager la poursuite d'habitudes respectueuses de l'environnement à l'extérieur du cadre de travail.

Cette sensibilisation visera même à dépasser le cadre de l'institution et à s'étendre à l'ensemble de la population de la Matawinie.

Sensibilisation environnementale	ACTION		
	EXISTANTE	EN COURS	PROJETÉE
Planifier chaque année diverses activités d'information et d'éducation afin de sensibiliser les membres du personnel aux conséquences néfastes de leurs activités sur l'environnement et aux diverses mesures possibles pour les atténuer. Encourager du même coup l'application d'habitudes respectueuses de l'environnement à l'extérieur du cadre de travail			
Participer à des événements (Semaine québécoise de réduction des déchets, Journée sans ma voiture) ou à des campagnes de sensibilisation provinciales (Défi Climat, Jour de la Terre)	✓		
Sensibiliser les employé(e)s à l'utilisation d'une tasse ou d'un verre réutilisable plutôt que jetable	✓		
Inscription de la MRC au programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE! (niveau 2)	✓		
Diffuser des informations et des propositions de bonnes pratiques environnementales dans le Bulletin vert	✓		

Sensibilisation environnementale	ACTION		
	EXISTANTE	EN COURS	PROJETÉE
Sensibiliser l'ensemble de la population matawinienne à la cause environnementale			
Diffuser des informations à caractère environnemental sur le site Internet de la MRC (ex. : PGMR, collecte des RDD, etc.)	✓		
À plus long terme, informer les institutions, les commerces et les industries de la MRC des moyens visant à favoriser le recyclage dans leurs organisations			✓

Organisation d'événements et réunions écologiques

Mettre en œuvre des actions qui diminueront l'empreinte environnementale des événements (conseils d'administration, conseil des maires, etc.) qui prennent place dans ses bureaux.

Ces actions se traduiront dans les volets suivants: gestion des matières résiduelles (objectif 0 déchet), diminution des GES émis (objectif carboneutre), réduction maximale de l'utilisation du papier et usage de vaisselle écologique.

Sensibiliser les visiteurs qui assistent aux événements et aux réunions à la MRC.

Développer un guide des réunions écologiques qui constituera un outil de soutien à tout organisateur de réunion.

Organisation d'événements et réunions écologiques	ACTION		
	EXISTANTE	EN COURS	PROJETÉE
Réduire l'empreinte écologique des événements et des réunions organisés par la MRC			
Élaborer et mettre en place le guide des réunions écologiques			✓
Offrir un service conseil et un soutien aux organisateurs	✓		
Mettre en place les infrastructures pour atteindre l'objectif 0 déchet		✓	
Calculer les GES émis par les participants et compenser ces derniers (objectif carboneutre)	✓		
Sensibiliser les visiteurs à la tenue d'un événement ou d'une réunion écologique			
Prôner l'utilisation du guide des réunions écologiques			✓
Développer la signalétique afin de faciliter l'atteinte de l'objectif 0 déchet		✓	
Développer des outils de communication et de promotion des actions mises en place lors des événements ou réunions ET des résultats obtenus			✓

Transport

Afin de compenser, ou du moins de minimiser, les GES émis lors des déplacements en voiture des employés, la MRC s'engage à :

- encourager des projets de compensation (ex. : plantation d'arbres)
- soutenir des activités de transport en commun (ex. : taux préférentiel pour le covoiturage)
- participer à des campagnes nationales de sensibilisation (ex. : Défi Climat)

La réduction des GES émis doit se faire par la sensibilisation des employés à des pratiques de conduite plus écologiques (réduction de la vitesse de conduite, anti-ralenti des moteurs, etc.).

Transport	ACTION		
	EXISTANTE	EN COURS	PROJETÉE
Réduire les quantités de gaz à effet de serre (GES) et autres particules et substances polluantes émises dans l'air dans le cadre des activités de la MRC			
Instaurer une directive afin de limiter l'utilisation de la marche au ralenti du moteur des voitures stationnées dans le cadre du travail des employé(e)s de la MRC et d'en faire la promotion pour leurs déplacements personnels également			✓
Caractériser et estimer les émissions de gaz à effet de serre produites par les activités de déplacement			✓
Encourager des projets de compensation des gaz à effet de serre (plantation d'arbres)	✓		
Mettre en place des mesures et outils encourageant les employés à réduire les GES émis lors de leurs activités de déplacement			
Encourager les modes de transport actif tel que la bicyclette en installant des supports à vélo	✓		
Offrir un tarif préférentiel de remboursement du kilométrage lorsque du covoiturage est effectué	✓		
Participer à des campagnes de sensibilisation des employé(e)s et de la population (ex. : Défi Climat et Climat municipalités)	✓		

ÉVALUATION

La Politique environnementale et le Plan vert seront révisés périodiquement par le Conseil des maires de la MRC, à la suite des avis formulés par le comité formé d'employés.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Tous les employés de la MRC partagent la responsabilité de contribuer, par leurs comportements et leurs gestes, à la protection de l'environnement.

Le Conseil des maires de la MRC de Matawinie

- est responsable de l'adoption de la Politique environnementale et du Plan vert rattaché;
- reçoit les bilans annuels.

La Direction générale

- voit à la diffusion, à la mise en œuvre de la Politique et du Plan vert et à la réalisation de leurs objectifs;
- reçoit les bilans annuels.

Le conseiller en gestion des matières résiduelles de la MRC

- prépare ou modifie la Politique ou le Plan vert sous les conseils du comité consultatif et les présente à la Direction générale et au Conseil des maires de la MRC;
- réalise et présente les bilans annuels ;
- travaille à la mise en œuvre des actions déterminées par le Plan vert.

Les membres du personnel

- collaborent à la mise en place et à l'intégration de cette Politique et du Plan vert correspondant, et ce, dans le cadre de l'exercice de leur fonction ;
- font part de leurs commentaires quant à l'amélioration des pratiques de gestion environnementale à la MRC.





Cette politique s'adresse au personnel des trois organisations soit la MRC, le CLD et la Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie.

3184, 1^{re} Avenue
Rawdon (Québec)
CANADA J0K 1S0

Téléphone: 450 834-5441
Sans frais: 1 800 264-5441
Télécopieur: 450 834-6560

Site Internet: www.mrcmatawinie.org
Courriel: administration@matawinie.org

Crédits photos: Maryline Lafrenière, Sylvain Lépine, Jonathan Lesage et Guylaine McCabe

Imprimé sur du papier certifié FSC et EcoLogo (procédé sans chlore) 100 % de matières post-consommation

